

Hervé Féron a été désigné Président du Groupe d'Amitié France/Equateur, ainsi que Vice-Président du Groupe France/Pérou, et Vice-Président du Groupe France/Ukraine.

Les groupes d'amitié de l'Assemblée nationale regroupent les députés portant un intérêt particulier pour un pays étranger. Leur but premier est de tisser des liens entre parlementaires français et étrangers ; ils sont également des acteurs de la politique étrangère de la France et des instruments du rayonnement international de l'Assemblée Nationale.

Leur agrément par le Bureau de l'Assemblée est obligatoire et soumis à conditions. Lorsqu'il n'est pas possible de créer un groupe d'amitié avec un État internationalement reconnu, le Bureau peut agréer un groupe d'études à vocation internationale disposant des mêmes moyens administratifs et financiers.

La principale activité des groupes d'amitié est l'organisation de missions auprès du parlement homologue et de réceptions de délégations parlementaires étrangères. Ces missions et réceptions doivent avoir été préalablement autorisées par le Bureau de l'Assemblée nationale, qui fixe leur programme annuel. Les groupes d'amitié peuvent également recevoir des personnalités étrangères et servir de point d'appui à des actions de coopération interparlementaire ou de coopération décentralisée.